

Article 1 – Objet et champs d’application

Les présentes conditions générales ont pour but de définir les conditions de prestation des formations dispensées par FL&C pour ses clients. Toute commande de formation implique l’acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client et notamment sur toutes conditions générales d’achat.

Article 2 - Définition

Formation inter-entreprises :

Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par FL&C.

Formation intra-entreprise :

Formation réalisée sur mesure pour le compte d’un client et réalisée dans nos locaux, dans les locaux du client ou dans des locaux mis à la disposition par le client ou par FL&C.

Formation E-learning :

Formation ouverte et à distance avec l’utilisation de modules de formation sur plateforme linguistique.

Article 3 – Prérequis

Des prérequis peuvent être indiqués dans le programme de formation ou en annexe. Le client s’engage à les respecter dans la mesure notamment où cela est susceptible d’affecter la qualité de la formation dispensée.

Article 4 – Documents contractuels

FL&C fait parvenir au client, en double exemplaires, un devis et une convention de formation professionnelle selon les articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail. Pour les formations intra-entreprises, la durée de validité de l’offre émise par FL&C est de 30 jours à compter de la date d’envoi figurant sur la proposition, sauf stipulation contraire dans la proposition commerciale. Le client s’engage à retourner dans les plus brefs délais à FL&C un exemplaire de chaque document signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence est adressée au client sur demande.

Article 5 – Formation inter-entreprises

Conditions financières :

L’acceptation par FL&C étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, FL&C se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d’inscription n’auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont émises à l’inscription.

Remplacement d’un participant : FL&C offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu’à l’ouverture de la session de formation concernée. Le nouveau participant devra remplir les conditions de niveau prérequis. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Ouverture d’une session de formation :

FL&C se réserve la possibilité d’ajourner une session de formation et ce sans indemnité, au plus tard une semaine avant la date prévue pour des raisons pédagogiques ou d’effectifs. Tout paiement effectué par le Client sera remboursé en cas d’ajournement d’une session par FL&C.

Conditions d’annulation ou de report :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d’indemnité forfaitaire.

Article 6 – Formation intra-entreprise

Conditions financières :

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par FL&C. Un acompte de 30 % sera versé à la commande. La facture du solde sera envoyée dès le démarrage des cours et payable à réception et les feuilles d’émargement pourront être

adressées mensuellement par mail sur demande ou en fin de formation

En cas de non-paiement intégral d’une facture venue à échéance, et après une mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, FL&C se réserve le droit de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

Remplacement d’un participant :

FL&C offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu’à l’ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit et le nouveau participant devra remplir les conditions de niveau prérequis.

Conditions d’annulation ou de report :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour une prestation en cours, l’annulation du cours doit intervenir au minimum 24 h à l’avance et il pourra être replanifié. Pour une annulation de cours dans les moins de 24 h, le cours sera facturé et non reporté. Pour toute annulation moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation, 30 % du montant total de la formation restera immédiatement exigible à titre d’indemnité forfaitaire.

Toutefois, une possibilité de report est offerte au Client dans les 6 mois et l’indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session décidée d’un commun accord entre FL&C et le Client.

Article 7 – Formation E-Learning

FL&C accorde au Client une licence d’utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses modules figurant à la commande. Les factures sont émises à la commande.

Mise à disposition des modules :

L’ensemble des modules, objet de la commande, sera mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après acceptation de la commande.

Accès aux modules :

L’accès au module est géré par une plateforme électronique. Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L’identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Responsabilité : Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation. FL&C ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l’identifiant et du mot de passe du Client. Le Client s’engage à informer FL&C de toute utilisation frauduleuse de l’identifiant et mot de passe dès qu’il en a connaissance.

Durée de l’accès aux modules :

La commande prend effet à compter de la réception par FL&C de l’acceptation par le client de la commande. Le Client dispose d’un délai de 12 mois spécifié dans la commande à compter de la livraison des modules pour consommer les licences d’utilisation. Passé le délai spécifié dans la commande ou en cas de consommation de l’intégralité des licences, la (les) licence(s) d’utilisation consentie(s) au Client cessera (ont) immédiatement et le Client devra effectuer une autre commande.

Services associés :

L’acquisition des licences comprend les services suivants :

- Inscription des Apprenants
- Assistance technique des Apprenants par e-mails
- Suivi pédagogique par un professeur FL&C

Article 8 – Prix et Règlement

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en sa totalité.

Les factures sont payables en euros, à réception et à l’ordre de FL&C ou par virement bancaire.

Toute somme non payée à l’échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d’intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l’avis informant le Client qu’elles ont été portées à son débit. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d’une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 C.com et D441-5 C.com. FL&C se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Article 9 – Règlement par un OPCA

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l’OPCA dont il dépend, il lui appartient de :

- Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s’assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l’indiquer explicitement sur son bon de commande ;
- De s’assurer de la bonne fin de paiement par l’OPCA qu’il aura désigné.

Si l’OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si FL&C n’a pas reçu la prise en charge de l’OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l’intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l’OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l’intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Article 10 – Informatique et libertés

Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à FL&C en application et dans l’exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires FL&C pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à FL&C.

Article 11 – Communication

Le Client autorise expressément FL&C et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l’ensemble de leurs documents commerciaux.

Article 12 – Litiges

Les Conditions Générales et tous les rapports entre FL&C et ses Clients relèvent de la Loi Française. Tous litiges qui ne pourraient pas être réglés à l’amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Melun quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s’appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s’appliqueront. La présente clause est stipulée dans l’intérêt de la société FL&C qui se réserve le droit d’y renoncer si bon lui semble.